

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 28 Juillet

Elections au Conseil général du 31 Juillet 1892

Candidats républicains

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Cahors (Nord). — AUGUSTIN RELHIÉ, Conseiller sortant.
Cahors (Sud). — AMÉDÉE DELPORT, Conseiller sortant.
Saint-Géry. — LÉON TALOU, Député, Conseiller sortant.
Puy-l'Evêque. — EMILE REY, Député, Conseiller sortant.
Cazals. — EDOUARD CANGARDEL, Notaire, Maire de Marménia.
Lalbenque. — E. ROQUES, Conseiller sortant.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Figeac (Ouest). — L. VIVAL, Député, Conseiller sortant.
Figeac (Est). — ROZIÈRES, Conseiller sortant ; — LOMPUECH, Notaire à Figeac.
Latronquière. — PAULIAC, Sénateur, Conseiller sortant.
Livernon. — VAYSSIÉ, Conseiller sortant.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Gramat. — CALMON-MAISON, Conseiller sortant.
Vayrac. — CH. DE VERNINAC, Sénateur, Conseiller sortant.
Salviac. — D^r DAFAS, à Salviac.
Souillac. — J. MANY, ancien procureur de la République.

Conseil d'arrondissement

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Cahors (Nord). — D^r VALETTE, Conseiller sortant.
Lauzès. — J. PEYRICHOU, Notaire et Maire à Cabrerets, Conseiller sortant.
Lalbenque. — BRU, notaire à Vaylats, Conseiller sortant.
Luzech. — ED. PAGÈS, vétérinaire, Conseiller municipal à Castelfrac.
Saint-Géry. — RAYMOND CAYLA, Conseiller sortant.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 55

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PREMIÈRE PARTIE

La butte de Montmartre

VIII

UNE FÊTE AU LOUVRE

— Et une grosse...
— Ah ! narrez-vous cela, comte !
— Hé ! fit du Lude en retapant sa fraise d'un petit coup du bout de ses doigts. Ces messieurs vous la redraient aussi bien que moi.
— Vous êtes si beau conteur ! minauda Henriette.
— Mais vous nous mettez sur les épines, dit Marie Touchet.
— Voyons ! de quoi glausait-on.
— A la fois d'une vieille gourmade de ce vieux grandeur de Rosny, et d'une amère quérémonie de madame Gabrielle, et d'une verte réponse du roi.
— Rien que cela.
— Vous savez que sa Majesté veut divorcer et contracter un autre mariage, pour avoir un héritier légitime au trône !
— Oui, on est en instance à Rome.

Montcuq. — DARNIS, Notaire à St-Cyprien, Conseiller sortant.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Figeac (Ouest). — BORN, Maire de Fons, Conseiller sortant.
Lacapelle (1^{re} circonscription). — PRADELLE, Conseiller sortant ; — (2^e circonscription). — CALMETTE, à Thémimes, conseiller sortant.
Latronquière. — ROUSSILHE, conseiller sortant,
Livernon. — PONS, conseiller sortant,

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Gourdon. — J. REY, avoué.
Souillac. — BASPEYRAS, conseiller sortant.
Vayrac. — FÉLIX MAZEYRAC, maire de Bétaillé.
Payrac. — MISPOULET, propriétaire à Loupiac ; — PEBEYRE, maire de Masclat.

LES ÉLECTIONS DU 31 JUILLET DANS LE LOT

Les élections dans le Lot n'offrent de réelle importance que dans deux cantons, ceux de Gramat et de Souillac. Presque partout ailleurs, il n'y a pas même lutte et les électeurs n'ayant qu'un candidat devant eux ne pourront égarer leurs votes.

A Cahors, MM. Relhié et Delport reprendront leurs sièges tout naturellement, comme il convient à des hommes qui n'ont rien perdu de la confiance dont ils sont généralement honorés.

Il en est de même pour notre honorable député M. Talou qui aura toutes les voix du canton de St-Géry, depuis surtout qu'il a baptisé un ministre « Citoyen de Cahors. » Quant à M. Rey, député des plus appréciés, nous regrettons de le voir s'occuper en dehors des grandes questions économiques, des questions toujours dangereuses de personnes. Déjà mêlé à l'élection de M. Pauliac contre le candidat cadurcien au Sénat, M. Rey a le tort de faire campagne contre M. Calmon dans le canton de Gramat avec son beau-frère M. Lachière, dont la situa-

tion législative pourrait souffrir de cette attitude.

A Cazals, M. Mayzen s'est, dit-on, retiré de la lutte. Certainement M. Cangardel ne devra son succès qu'à cette retraite volontaire, car M. Mayzen n'était plus depuis longtemps un homme politique, mais bien le conseiller dévoué des populations de son canton. Il était sûr de sa réélection s'il avait maintenu sa candidature.

A Lalbenque M. Roques n'a pas de concurrent.

A Figeac, canton ouest, un concurrent ose se produire contre le potentat Vival qui qualifie volontiers de réactionnaires ceux qui ne prennent pas suffisamment au sérieux sa divinité. C'est le socialiste M. Devic. Il est possible que le socialisme échoue cette fois encore à Figeac, mais c'est déjà un signe des temps qu'il puisse lever la tête, et nous voyons d'ici le sourcil de M. Vival se froncer.

Dans le canton Est de Figeac, M. Rozières, ancien député, conseiller sortant, est combattu par M. Lompuech, notaire, conseiller d'arrondissement.

A Latronquière, l'heureux M. Pauliac, enfant gâté de la politique, sera réélu, nul concurrent n'affrontant la lutte contre lui.

A Livernon, M. Vaissie, conseiller sortant, n'a pas d'adversaire.

A Souillac véritable branlebas. M. Osmin Bruel récemment élu adjoint, voudrait bien tâter du Conseil général. C'est un peu audacieux ; mais, *audaces fortuna juvat*, dit-il avec le latiniste. Ce n'est peut-être pas le cas ici car avec un adversaire tel que M. Many, dont le talent et les aptitudes s'imposent, nous croyons la candidature de M. Bruel compromise au point que ni son beau-frère, M. Labrousse, député, ni M. de Verninac, sénateur, ni tous ceux qui s'acharnent contre M. Calmon, n'osent la soutenir. M. Bruel ferait sagement d'imiter la retraite prudente de M. Faurie.

A Salviac, le docteur Daffas se porte

contre M. Cuniac et parait en passe de succès.

A Vayrac, M. de Verninac est seul, et c'est assez.

A Gramat la lutte sera vive, mais l'issue n'est pas douteuse. M. Calmon triomphera de toutes les manœuvres ourdies contre lui, parce qu'en dehors de ses principes franchement républicains, il porte un nom vénéré dans le canton de Gramat par tous ceux qui, moins oublieux que M. Quercy, se souviennent des services rendus.

Ah certes ! le spectacle donné à Gramat n'est point fait pour rassurer ceux qui voudraient la République ouverte à toutes les bonnes volontés. Malheureusement le principe disparaît toujours chez nous sous des appétits personnels.

Qu'importe le principe, pourvu que par telle ou telle combinaison plus ou moins loyale, on puisse imposer son influence et faire place nette autour de soi.

Voilà l'éternelle manière dans le Lot. Et où cela conduit-il ? — A diviser les hommes les mieux faits pour s'entendre, à raviver les haines, à fausser l'idée républicaine.

PROFESSIONS DE FOI

Nous publions ci-dessous les professions de foi qui nous sont communiquées :

Canton de Cahors (Nord)

Circulaire du M. A. Relhié

Chers Concitoyens,

Je viens vous demander le renouvellement du mandat que vous m'avez confié pour la première fois en 1880.

Dans cet espace de 12 années vos sympathies et votre concours ne m'ont jamais fait défaut ; de mon côté, j'ai la conscience d'avoir loyalement servi vos intérêts et rempli fidèlement mon devoir. Aussi, est-ce avec une entière confiance que je me présente de nouveau à vos suffrages.

Je ne vous ferai pas une longue profession de foi ; je crois qu'elle est inutile et vous me connaissez assez.

— En des circonstances de la même gravité.

— Expliquez-vous donc !

— Je n'ai pas raconté tout ce qu'on avait entendu dire au roi après la rude scène.

— Conte, je vous prie.

— J'étais dans l'anti-salle, et le roi avait ouvert la porte du cabinet, comme pour sortir, sans doute parce que les sanglots de Gabrielle lui causaient quelque peine.

— Qu'avez-vous entendu, comte ?

— Henri avait les sourcils froncés. « J'irai consulter ma bonne fée, » dit-il.

— Sa bonne fée ! De qui parlait-il.

— M'avisant, il vint à moi et me dit à l'oreille :

— Du Lude, vous m'accompagnerez avec Castaignac.

— « Sire, je suis à vos ordres » répondis-je.

— Ce soir, quand sonnera le couvre-feu, comme il y a deux mois.

— Là-haut ? demandais-je. Le roi fit un signe affirmatif.

— Là-haut, comte ? quel est ce mystère ? demanda Henriette d'Entagues.

— Le mystère de la bonne fée.

— Il y a donc encore des Mélusines et des Abondes aux baguettes magiques ?

— Ici, la baguette est une crosse abbatiale.

— Vous piquez ma curiosité. Et cette fée a réellement un grand pouvoir sur l'esprit du roi.

— Avec ces beaux yeux, madame, vous conjurerez un jour ses charmes. Ce miroir ma-

— C'est tout ce qu'on rapporte sur cette affaire ? demanda encore la marquise.

— On dit que M. de Sillery tient son cheval tout sellé, attendant l'ordre de partir.

— Pour Rome ?

— Ou déjà le cardinal d'Osat poursuit l'affaire contre madame Marguerite. M. de Sillery presserait la solution.

Le roi hésite donc encore ?

— Il faut croire, mais...

— Mais ? Achevez...

Du Lude venait de s'apercevoir de la présence de Castaignac, et, comme s'il eût craint de s'expliquer devant le cadet de Gascogne, il répliqua d'un air d'indifférence que démentit un regard rapide échangé avec Henriette.

— Mais je ne sais rien de plus.

La conversation continua alors sur le chapitre du divorce et de Gabrielle, entre Marie Touchet et les autres gentilshommes.

— Vous en savez plus que vous ne dites, monsieur du Lude, souffla Henriette de dessous son éventail.

— Je le réservais pour votre charmante oreille, répondit le courtisan à demi-voix.

— Je disais donc que le roi hésitait encore, mais que ce soir...

— Ce soir ?

— Il se décidera et que M. de Sillery enfourchera sa bête.

— Vous parlez avec une grande assurance.

— C'est que j'en suis certain, ayant déjà été de la partie.

— De quelle partie ?

Mes convictions politiques sont trop anciennes pour avoir besoin d'être affirmées de nouveau. Je resterai ce que j'ai toujours été : républicain ferme et convaincu, partisan du progrès et de la liberté.

Aujourd'hui la République est si forte et si solidement assise que ses adversaires ont renoncé à lutter contre elle ouvertement et se résignent à l'accepter.

Le devoir des républicains est d'accueillir toutes les adhésions sincères sans rien abandonner des progrès lentement acquis et sans surseoir à l'application des réformes qui restent encore à accomplir.

Je m'associerai donc à toutes les mesures qui auront pour but d'améliorer le sort des malheureux et des travailleurs, d'amener une plus équitable répartition de l'impôt, de favoriser l'agriculture par la diminution des charges qui pèsent sur elle et par l'organisation du crédit agricole si impatiemment attendue.

Le développement et le bon entretien du réseau vicinal, intéressant au plus haut degré la population de nos campagnes; je m'efforcerai de faire profiter notre canton dans la plus large mesure possible, des subventions du département et de l'Etat, en prenant pour base de la répartition le seul intérêt communal et dans le plus grand esprit d'impartialité et de justice.

Tels sont, mes chers concitoyens, les idées et les principes que je continuerai de mettre en pratique si, comme je l'espère, vous me jugez encore digne d'être votre représentant.

A. RELHIÉ,
Conseiller sortant.

Canton de Cahors (Sud)

M. Amédée Delpont, conseiller général sortant, adresse aux électeurs la profession de foi suivante :

« Mes chers concitoyens,

Il y a six ans, vous avez bien voulu me confier un mandat dont je connaissais, comme vous, toute l'importance.

Je viens de nouveau solliciter vos suffrages. Me suis-je conformé au programme progressif que je vous ai soumis à cette date? C'est à vous de répondre.

Quant à moi, je le déclare hautement, j'ai conscience de l'avoir rempli jusqu'au bout, et d'avoir, en toutes circonstances, employé tout ce que j'ai de force à servir vos intérêts locaux, comme les intérêts de la démocratie.

Les questions agricoles sont l'objet de mes préoccupations constantes, j'en ai donné des preuves.

Vous connaissez vos devoirs d'électeurs; je n'ai pas besoin de vous les rappeler, aussi ne vous abstiendrez-vous pas de prendre part au vote et irez-vous tous aux urnes au cri de : Vive la République !

Amédée DELPONT,
Conseiller sortant.

Canton de Puy-l'Evêque

Voici le texte de la profession de foi adressée par M. Rey aux électeurs de Puy-l'Evêque :

« Mes chers compatriotes,

Il y a deux ans à peine, vous m'avez fait l'honneur de me choisir pour votre représentant au conseil général. Mon mandat étant expiré, je viens de nouveau solliciter vos suffrages.

gigue éblouira et fascinera le roi.

— Pour cela il faudrait qu'il s'y mirât. Quand cela serait-il, hélas ?

— J'y ferai mon possible.

— C. ite fée est-elle jeune, jolie ?

— Henri n'a pour elle qu'une sincère affection d'ami.

— Vous n'oseriez en mettre la main au feu, je gage.

— J'ai déjà assisté à deux entrevues.

— Et celles où vous ne fûtes point, comte ?

— C'est vrai, Bassompierre me disait hier qu'il avait accompagné Sa Majesté, il y a quelques ours, dans la cellule de l'abbesse.

— L'abbesse de...

— De Montmartre...

— Ah ! madame Marie de Beauvilliers, à la bénédiction de laquelle j'ai assisté... Tendre cœur, dit-on.

— Mais chaste et tout entier à Dieu.

— Henriette d'Enragues éclata de rire.

— Vous voici tout en pamoison, chère madame.

— Hé ! hé ! pour peu que le roi y prenne une place, voilà un cœur bien disputé à Dieu.

— Comment cela ?

— Je connais un jeune officier des gardes qui en a sa large part.

— Son nom.

— M. de Fontaine, que vous voyez là-bas, tout mérencolieux, contre une colonne, non loin du groupe où est madame Catherine, la sœur du roi, et qui semble ne pas quitter des yeux le comte de Fuentes.

— Le protégé de Sa Majesté ! Le connaî-

« Ai-je besoin de vous exposer encore mon programme ? Je me suis assez souvent expliqué devant vous pour que vous connaissiez mes idées et le but que je poursuis. Du reste, les actes valent mieux que les paroles et vous pouvez déjà me juger par ce que j'ai fait. Le passé vous répond de l'avenir.

« Ce que j'ai été jusqu'ici, soit à la Chambre, soit au conseil général, je continuerai de l'être avec non moins d'ardeur et, de plus, avec l'avantage que donnent une expérience plus grande et des études plus approfondies.

« N'ayant d'autre souci que vos intérêts, je m'appliquerai sans cesse à la réalisation des mesures financières, économiques et sociales destinées à améliorer votre sort et de nature surtout à favoriser le progrès de l'agriculture qui n'est pas seulement pour notre cher département la principale source de richesse, mais encore pour la France le fondement le plus solide de sa prospérité et de sa puissance.

« Vive la France ! Vive la République !

Emile REY,

« Député, conseiller général sortant. »

Canton de Souillac

Chers Concitoyens,

Vous êtes appelés, le 31 juillet à élire un conseiller général pour le canton de Souillac. Je viens solliciter vos suffrages et je vous offre, en échange, une activité et un dévouement qui, j'ose le promettre, ne se démentiront pas.

Tout d'abord, je vous dois l'affirmation de ma foi politique. Je suis et j'ai toujours été républicain, et, toute ma vie, j'ai défendu et servi fidèlement la République.

Souvent, en ses vingt ans d'existence, la République a été mise en péril, mais elle est sortie de ces combats, triomphante et affermie, et nous sommes enfin arrivés à cette heure attendue où presque aucun ne la discute et où ses adversaires, sentant qu'elle est indestructible, se rangent décidément sous sa loi.

Etant le gouvernement de tous par tous, la République a devoir d'accepter tous les concours à la condition qu'ils soient loyaux et sincères. Fermeté dans les principes, tolérance dans la pratique, justice pour tous, telle doit être notre règle de conduite, et c'est en unissant ainsi toutes les forces vives de la nation que nous ferons une France véritablement grande et prospère.

L'œuvre déjà accomplie par la République justifie l'inébranlable attachement que le pays lui a voué.

Elle a su reconstituer notre armée, répandre l'instruction, perfectionner notre outillage industriel, relever notre crédit, rendre, en un mot, à notre patrie le rang qu'elle a droit d'occuper dans le monde. Elle se doit maintenant de marcher hardiment dans la voie du progrès et de poursuivre sa mission de concorde, de sagesse et de liberté.

Des réformes nombreuses et urgentes sollicitent ses efforts, et son premier devoir est d'améliorer par tous les moyens le sort des travailleurs des villes et des campagnes.

Ai-je besoin de dire que je m'attacherai à la réalisation de ce programme ?

Les attributions du Conseil général n'ont que de lointains rapports avec ces grands problèmes; mais, quoique modestes, elles touchent à vos intérêts les plus immédiats et elles exercent une action directe sur la situation matérielle du pays.

Il appartient aux Conseils généraux de contri-

riez-vous ?

— Mon page Raoul, qui est le plus malin des pages, en a su de belles... Et vous dites, comte, que la jolie et pudique abbesse ?

— Inspire le roi dans ses desseins.

— Oui d'ailleurs c'est ce qu'il appelle aller en religion, comme dans le temps avec les béguines de Saint-Antoine et de longchamps.

— Vous vous trompez, ce n'est point de même.

— Hé ! hé ! il me semble les entendre roucouler amoureusement, les deux dévots personnages.

D'ici je les vois interrogeant avec candeur les pétales d'une marguerite des champs ! « Il m'aime... un peu... beaucoup... passionnément, » et cela finit par un baiser. Charmant !

— Ne riez point, madame. Le roi quelquefois par habitude... s'oublie volontiers; mais Bassompierre a vu...

— Oh ! Bassompierre sait fermer les yeux.

— Il a vu l'abbesse monter le crucifix.

— Notre Béarnais n'est point fort dévotieux, dit-on, quand il est en ruelle.

— Aussi désormais, suivant la volonté de l'abbesse, les entrevues auront lieu à l'église.

— Ah ! Et dans ces entrevues !...

— On ne parlera plus que de Dieu et de l'Etat.

— Ainsi, il l'a consulté sérieusement.

— La première fois que j'accompagnai le roi, il fut question du traité avec l'Espagne... et les conférences s'ouvrirent à Vervins quelques jours après.

— Et la seconde fois ?

— On parla des protestants.

buer à la répartition de plus en plus équitable des charges publiques, de provoquer le dégrèvement progressif des impôts qui pèsent si lourdement sur la propriété, de développer vos voies de communication, de propager les nouvelles méthodes de culture, de s'occuper, enfin, de tous vos intérêts locaux.

Mais il y aura pour votre élu, en dehors des travaux de l'assemblée départementale, un beau rôle que j'ambitionne de remplir : celui de vous guider, de vous soutenir, de faire pénétrer parmi vous, avec les progrès de la science agricole, les inappréciables bienfaits de l'association, qui, seule, peut vous aider dans la lutte pour la vie et vous procurer le bien-être auquel vous avez tant de droits.

Libérer ce pays, autrefois riche, de la gêne qui l'étreint aujourd'hui, lui rendre la prospérité passée, tel doit être le but constant des efforts de ceux qui ont l'honneur de vous représenter, et le moyen d'y parvenir, c'est de fonder une démocratie rurale unie, résolue, persévérante, capable de faire entendre sa voix aux pouvoirs publics, et pratiquant le principe fécond de la mutualité « tous pour chacun, chacun pour tous ».

Ainsi constituée, la démocratie rurale deviendra le plus ferme soutien de nos institutions et elle assurera à la République un avenir de paix et de grandeur.

Vive la République !

JULES MANY.

ancien procureur de la République à Cahors, avocat au barreau de Gourdon.

Conseil d'arrondissement

Circulaire de M. le D^r Valette

Aux électeurs du canton de Cahors (Nord)

Mes chers concitoyens,

Je viens vous demander le renouvellement de mon mandat.

Il y a six ans, dans une salle de la mairie de Cahors, une réunion composée des maires, d'un grand nombre de conseillers municipaux, d'hommes en vue dans leur localité, appartenant aux différentes communes du canton nord de Cahors, me fit l'honneur inattendu d'arrêter son choix sur mon nom pour une candidature républicaine au conseil d'arrondissement dans votre canton.

Quelques jours après ce choix était ratifié par les suffrages de 1,972 électeurs.

Je vous disais alors dans ma profession de foi : « Je suis un homme d'ordre, de paix, de liberté et de progrès ; je suis l'ami de l'ouvrier des villes et des campagnes, de tous les vrais travailleurs qui sont la force et la garantie de nos institutions actuelles : je donnerai ma voix, mon appui, à ceux qui respecteront les lois que notre pays s'est librement données, avec lesquelles il a pu se relever après d'effroyables désastres : enfin, je défendrai dans toute l'étendue de mon mandat, les intérêts généraux de votre canton, sans négliger vos intérêts privés ».

Ces promesses, vous le savez, je les ai fidèlement tenues dans toutes les circonstances.

Quant à vos intérêts purement matériels, je ne les ai non plus jamais oubliés ; notamment, lorsque membre de la commission des permis de culture pour les tabacs, j'ai proposé et j'ai réussi à faire adopter une mesure générale qui, sans léser les droits de personne, écartant toute récri-

— L'abbesse est catholique.

— Son conseil ne fut pas moins en leur faveur, et à Nantes, Henri proclama son Edit.

— De quoi fut-il disserté l'autre jour avec Bassompierre.

— Le roi avait à recevoir les députés de l'Assemblée générale du clergé, qui se tenait à Paris. On devait lui faire remontrance, pour le prier de publier enfin le concile de Trente en France.

— Quel fut l'avis de la fée.

— Le lendemain notre Bourbon répondit sagement à messieurs du clergé : « Ce que les parlements ont fait est bien fait. Les articles qui concernent la loi sont admis mais, ventre-saint-gris ! j'entends mes droits, et les libertés de l'église gallicane comme Saint-Louis, Charles VII et Louis XII. En fait de police et de discipline dans mon royaume de France, Lome n'a rien à voir. »

— Et ce soir donc ?...

— On parlera du divorce et de la duchesse de Beaufort, si je dois en croire l'exclamation du roi.

Mademoiselle d'Enragues se leva brusquement.

— Monsieur du Lude, dit-elle, vous plairait-il de m'offrir votre bras ?

— Désolé de vous refuser... dans votre intérêt.

— Pourquoi ?

— Avant que la poire soit prête à mûrir, ne frayons pas trop ensemble.

— C'est juste.

— Tenez ! voici le petit Chicot.. ou Roquelau-

ee, qui accepteront volontiers.

mination justifiable, a procuré le moyen de satisfaire la foule nombreuse des petits cultivateurs.

Mais il reste dans ces différents ordres de choses beaucoup à faire, beaucoup plus qu'il n'a été fait :

Alléger d'une manière générale, avec une répartition plus équitable, les lourdes charges qui pèsent sur le contribuable; poursuivre le dégrèvement de l'impôt foncier déjà commencé, pour lequel la révision du cadastre s'impose : réclamer dans le plus bref délai possible l'organisation de l'assistance publique dans nos campagnes; modifier, réduire les frais de justice; demander à l'Etat pour les produits agricoles, ou tout au moins pour la culture du tabac dont il a le monopole, un mode d'assurance, du reste ici très facile à établir, qui est appelé de tous les vœux, et qui mettrait, sans charge pour l'Etat, le cultivateur à l'abri de véritables catastrophes; appuyer toutes les mesures tendant à créer des industries dans notre ville; favoriser toutes les institutions qui pourraient y améliorer le sort des ouvriers; telles sont les questions multiples, déjà soulevées, dont aucun des élus du Suffrage Universel n'a le droit de se désintéresser, et dont il a le devoir de presser la solution, quelque modeste que puisse être sa part d'attributions dans les affaires publiques.

C'est au service de ces idées, mes chers concitoyens, qui embrassent tout à la fois vos intérêts généraux et privés, que je consacrerai mon mandat, comme par le passé, si j'ai de nouveau l'honneur d'être votre élu.

D^r VALETTE,
Conseiller sortant.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Conseil municipal

Le conseil municipal de Cahors se réunira le samedi, 30 juillet, à 8 heures du soir ;

Ordre du jour : Liste du jury pour 1893, désignation des 4 conseillers. Soutiens de famille, réservistes, demandes de bourses à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, à l'école du service de santé de la marine de Bordeaux et à l'école du service de santé militaire de Lyon; demande de subvention de l'Etat pour l'école centrale; révision du tarif de l'octroi; fabrique de conserves de viandes.

Nos compatriotes

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, M. Pierre Boisse, élève à l'école vétérinaire de Toulouse, candidat à l'emploi d'aide-vétérinaire stagiaire, vient d'être admis à subir les examens oraux qui auront lieu le 8 août prochain, à Paris, au ministère de la guerre.

Au 7^e de ligne

M. Séjourné, lieutenant au 7^e de ligne, passe au 121^e régiment de la même armée, par permutation avec M. Cagnieux.

Relaxé

Tissandière, inculpé de vol commis au préjudice de M. Bachaud, a été relaxé après un premier interrogatoire.

— Chicot aime trop le vin pour être galant.

Quant à Roquelauze, ne l'aimerait-il pas assez ?

— Peut-être.

Le fait est que Roquelauze avait déjà échangé avec la belle Henriette quelques paroles dans la soirée. Craignait-elle, l'intrigante, appréciant la prudente observation de du Lude, qu'on ne la vît trop frayer aussi avec le nouveau grand maître de la garde-robe du roi.

Vous ne voudriez point, belle dame, de M. le grand écuyer qui passe ? demanda malicieusement le comte.

— Bellegarde ! Il ne demanderait pas mieux, le fat !

— Ah ! le chéri des dames a déjà songé à vous faire sa cour. Bon signe ! je vous prédis...

— Voudriez-vous faire revivre Nostradamus ? Prenez-garde ! maître Périmet, l'astrologue du roi, que voilà derrière le siège de Sa Majesté, vous arracherait les yeux.

— Puisque vous faites fi de Chicot, de Roquelauze, de Bellegarde, que ne prenez-vous Castaignac. Le pauvre cadet est devenu si laid qu'on dirait qu'il commence à en avoir conscience, et qu'il n'ose plus parler à une dame.

— C'est une idée.

— Castaignac ! appela du Lude...

Le Gascon restait tristement en dehors du cercle, occupé à retenir ses chaussures sur ses plates hanches, ce qui nuisait fort à l'attitude d'Apollon que pourtant il s'efforçait de donner.

(A suivre.)

Collège de jeunes filles

Mlle Pader, directrice du collège de jeunes filles, prie les mères de famille d'aller visiter, dans cet établissement, l'exposition des travaux manuels et de dessin exécutés par les élèves. Cette exposition restera ouverte jusqu'à vendredi soir, 29 juillet.

Sœurs de Nevers

La superbe exposition des travaux manuels et de dessins faits par les élèves attire tous les jours l'élite de la société cadurcienne. La clôture a lieu ce soir.

Établissement des Petits-Carmes

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX

Nous sommes en pleine session de distributions de prix. C'est la maison des Petits-Carmes qui ouvre la série.

Mardi dernier, à 10 heures précises, une foule de parents et d'amis se pressaient dans la cour d'honneur de l'Établissement. L'estrade habilement décorée, se garnit rapidement de nombreux anciens élèves, aujourd'hui pères de famille, venus pour applaudir aux succès de la jeune génération des Petits-Carmes.

Au fauteuil de la présidence, voici un évêque-missionnaire, Mgr de Mégare, vicaire apostolique de Tahiti. A ses côtés se pressent des chanoines, des curés, une députation des PP. Capucins et des Frères de la doctrine chrétienne.

Après une brillante ouverture, exécutée par la fanfare de l'Établissement, un jeune élève de Philosophie, Ayroles Laurent, adresse à Mgr de Mégare une courte harangue où il lui souhaite la bienvenue, le remercie de l'honneur de sa présence et lui exprime, en termes bien sentis, combien tous ses camarades et lui sont vivement touchés de l'abnégation et de la générosité de son apostolat.

Vivement ému de ces paroles, chaleureusement applaudies par l'assemblée, l'évêque-missionnaire se lève et se livre à l'inspiration de son cœur. A l'entendre exposer avec aisance, sans embarras comme sans recherche, les travaux de son zèle, la transformation des habitudes et du caractère de ces pauvres océaniens, on ne se douterait guère qu'il passe sa vie à des milliers de lieues de la France, parlant une langue si différente de la nôtre et retrouvant, quand il le faut, les tournures et la correction de notre idiome national.

Mgr de Mégare revient de Rome où il a eu audience de Léon XIII. Il en rapporte une bénédiction spéciale pour les élèves des Petits-Carmes, bénédiction qu'il a donnée à la fin de la distribution. Il a rendu hommage à Mgr de Cahors, dont il apprécie beaucoup la distinction et la prudence ; au clergé du diocèse, si zélé pour tous les devoirs de son ministère ; aux familles chrétiennes qui affirment leurs convictions religieuses, en faisant élever leurs enfants dans une maison ecclésiastique.

Le prélat a particulièrement insisté sur le souvenir du P. Chrysostome Liausu, un quercynois, qui, de concert avec le P. Laval, a merveilleusement établi la chrétienté de Mangaréva aux îles Gambier. L'auditoire s'est montré très sensible à ce rappel d'un compatriote dont le frère, curé de Vaylats devait fonder l'édifiante communauté des Filles de Jésus.

Naturellement il y eut des détails donnés d'une façon simple et charmante, sur les Polynésiens de Tahiti, des Gambiers et des Pantomons.

Mgr termina son allocution, en recommandant à ses jeunes auditeurs de se montrer de plus en plus fidèles observateurs des devoirs de la piété filiale, de ne pas craindre de paraître franchement chrétiens, d'être toujours les dévoués serviteurs de la France. Dieu et patrie ! Telle doit être leur devise.

Il va sans dire que ce noble et chrétien langage fut accueilli par des applaudissements unanimes. Vint ensuite la proclamation des prix. Nous mentionnons ci-après les principaux lauréats de chaque classe. Pour résumer notre impression, contentons-nous de dire : La fête a été splendide et l'on s'est séparé en se disant : Au revoir !

Elèves le plus souvent nommés : Ayroles, Girma, Geniès, Rescoussié, Sausset, Arènes, Baudel, Tardieu, Baboulènes, Fourastié, Agulhon, Laleman, Bertrand, Parra, Blazy, Bastide, Blazy, Tardieu, Couaillac, Larrive, Rollès, Abadie, Lasaygues, Grenat, Delsaud, Baudel, Abadie, Bouzou, Rigal, Auset, Couderc, Ducassé, de Lafaurie, Depeyre, Plagès.

Deux de nos jeunes philosophes, Ayroles Laurent et Girma Henri ont été reçus bacheliers ès-lettres.

M. Galet-Lalande Marcel a été déclaré admissible à l'oral par la faculté de Poitiers.

Reconstitution des Vignobles

Enquête sur les plantations de cépages américains, porte-greffes et producteurs directs.

Le comité central d'études et de vigilance con-

tre le phylloxera a décidé, dans l'intérêt de l'avenir des vignobles du département, de faire une enquête sur les plantations de vignes américaines.

Cette enquête a pour but de rechercher les cépages qui ont le mieux résisté dans les différentes conditions du sol et de culture, pour les faire connaître ensuite à tous les viticulteurs du département.

La commission chargée de cette enquête prie les cultivateurs et viticulteurs qui ont des plantations de cépages américains greffés ou producteurs directs, âgés d'au moins 6 ans, de vouloir bien se faire connaître.

Ils n'auront qu'à envoyer, dans le plus bref délai possible, leur adresse et l'étendue approximative de leurs plantations américaines, à M. le professeur départemental d'agriculture, à Cahors.

Un questionnaire leur sera adressé aussitôt, avec prière de le retourner dans le délai de 10 à 12 jours, après y avoir consigné leurs observations et répondu aux questions posées.

LA TRIBUNE

Nous recueillons sous ce titre toutes les réclamations qui nous paraissent justes et qui sont exprimées sur un ton convenable.

Cahors, le 18 juillet 1892.

Monsieur le Maire de Cahors, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Lors des fêtes de l'inauguration de la ligne de Cahors à Brive, quoique la commission des fêtes et le public fussent satisfaits des décorations et éclairage faits à Cahors et dont j'avais l'entreprise, au moment du règlement, vous m'avez fait une retenue de 100 francs en me donnant pour seule raison que les frais votés étant dépassés, vous étiez dans la nécessité de faire cette retenue ; mais que vous me réserviez les travaux du monument Clément-Marot « car vous pouvez compter que ce sera vous qui ferez ces travaux. Ayant vu la différence qui existe entre les deux soumissions de votre concurrent et de vous, nous avons décidé de nous adresser à vous dorénavant. » Ce sont vos paroles textuelles, M. le Maire, aussi je croyais pouvoir compter sur votre promesse ou tout au moins que vous convoqueriez tous les entrepreneurs de décorations et que vous les donneriez à celui qui consentirait le plus de rabais et quelque fois il peut être élevé ; car, l'année dernière il a été de 2,000 francs sur 5,000 presque la moitié de la somme.

En agissant ainsi vous rentriez dans l'esprit de la loi, vous ne faisiez pas de mécontents et, point capital, vous faisiez bénéficier la ville de tout le rabais qui aurait été fait. C'est assez extraordinaire que ce soit toujours le même qui fasse tous les travaux exécutés avec l'argent des contribuables, sans être appelé en concurrence avec ses collègues, nous payons tous nos impôts cependant, et j'erois que nous devrions tous concourir aux travaux exécutés avec cet argent. D'ailleurs la ville gagnerait à ce que tous les travaux fussent mis en adjudication, car je ne crois pas qu'il y ait des entrepreneurs indispensables.

Je vous prie, M. le Maire, de vouloir bien me faire connaître les motifs qui vous ont empêché de tenir votre parole et si j'ai démerité depuis les travaux que j'ai faits et dont vous avez été très satisfait.

En attendant une réponse, veuillez agréer M. le Maire, mes respectueuses salutations.

F. ALAZARD.

Aviron cadurcien

MM. les membres de l'Aviron cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu samedi, 30 juillet courant, à 8 heures 1/2 du soir, au siège de la Société (Café du Midi).

Véloce-sport cadurcien

MM. les membres du V.-S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu samedi, 30 juillet courant, à 8 heures 1/2 du soir, au siège de la Société, (café Tivoli).

Ordre du jour :

- 1° Organisation des courses de la fête locale de Cieurac ;
- 2° Rapport des commissions ;
- 3° Questions diverses.

Variétés

LA MERVEILLE DE 1900

L'Exposition de 1889 a eu sa merveille : la Tour Eiffel. L'exposition de 1900, comme on le sait déjà, aura la sienne : un télescope d'une puissance si extraordinaire qu'il permettra de contempler, d'examiner la surface de la lune, comme si notre brillant satellite était à une distance d'un mètre.

Vous avez bien lu, un mètre. Vous pourrez voir la lune aussi facilement que vous regardez la figure de votre bébé quand il est assis en face

de vous, autour de la table du dîner de la famille.

C'est M. François Deloncle, député, comme nous l'avons dit, qui a parlé le premier de ce projet dans une réunion de la Société d'économie industrielle et commerciale.

Ses auditeurs ont tout d'abord cru à un rêve créé par l'imagination ardente et enthousiaste de l'honorable représentant des Basses-Alpes.

Mais, après les explications de M. Deloncle, il leur a bien fallu reconnaître que, si fabuleux qu'il paraisse, le projet était non seulement sérieux, mais parfaitement réalisable.

* *

La lune est séparée de la terre par une distance d'environ cent lieues. Les plus puissants télescopes qu'on ait jamais construits ont réduit, pour notre vue, cette distance à quinze lieues : on en connaît donc l'aspect général ; on a pu dresser une carte où se distinguent parfaitement les grandes montagnes qui en hérissent la surface. Mais les petits détails ne sont pas visibles à quinze lieues. A un mètre, que ne découvrirait-on pas ? Sur cette surface qui semble aujourd'hui n'être qu'une masse rocheuse sans eau, sans atmosphère, on ne peut supposer la présence d'êtres vivants.

On est à peu près d'accord là-dessus : la lune n'a pas d'habitants. Mais si l'on se trompait ? Quand nous pourrions y regarder de tout près, est-il bien invraisemblable de penser que nous apercevons tout à coup des êtres dont les conditions d'existence seraient essentiellement différentes des nôtres ?

le travail. Les verriers de Saint-Gobain acceptent la commande et prennent l'engagement de livrer ce gigantesque miroir en temps utile.

Quant à l'instrument destiné à utiliser ce miroir immense, sa construction sera elle-même un miracle de l'art optique.

Le corps du télescope devra avoir une longueur de trente mètres au moins ; si l'on voulait lui donner la forme de lunette, il faudrait l'allonger d'au moins cent mètres.

Voyez-vous d'ici cet instrument : neuf mètres de circonférence et cent mètres de longueur ? Deux colonnes Vendôme mises bout à bout, à peu près.

Les astronomes ne font plus qu'une seule objection : il faudra, pour qu'on puisse bien voir, que l'atmosphère soit d'une grande pureté. Aussi désirent-ils que, lorsque l'Exposition de 1900 sera terminée, le télescope en question soit transporté sur le sommet d'une haute montagne, à deux ou trois mille mètres d'altitude, au-dessus des couches épaisses de notre atmosphère. Une fois là, le gigantesque instrument servira à l'étude d'une quantité d'étoiles, bien plus intéressantes, assurent-ils, que la lune.

C'est ainsi que l'esprit de l'homme ne se repose jamais : à peine est-il assuré de la possession d'une chose qu'il en désire une nouvelle.

Le temps n'est pas loin où les petits enfants retournant le proverbe populaire, diront en haussant les épaules : « Ce n'est pas plus difficile que de prendre la lune avec les dents ! »

En tous cas, nul n'a jamais été mis à même de vérifier la chose. Grâce au télescope de 1900 on sera fixé.

* *

Comme le déclarait devant nous samedi matin un des plus savants astronomes de notre temps, M. Loewy, il ne s'agit point ici d'une invention scientifique : le problème qui consiste à rapprocher notre vision de la surface de la lune est résolu depuis longtemps. On a pu la rapprocher à soixante kilomètres, il est, en théorie, évident que rien ne s'oppose à ce qu'on la rapproche à un mètre.

Les difficultés à vaincre sont d'ordre purement matériel, industriel et artistique. Les plus grands télescopes connus ont un miroir d'un mètre de diamètre et nous font voir la lune à quinze lieues.

Tout calcul fait, pour que nous puissions voir la surface lunaire à un mètre, il faut construire un miroir de cristal, d'une pureté parfaite, mesurant trois mètres de diamètre et d'une épaisseur telle que son poids dépasserait 8,000 kilogrammes.

L'industrie française, qui, on le sait, met sa plus grande gloire à ne jamais s'engager qu'avec certitude, déclare qu'elle est prête à commencer

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 23 JUILLET 1892

de 8 heures à 9 h. 1/2 du soir

(Allées Fénélon)

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Marche du Figaro | Wittmann |
| Si j'étais Roi (ouverture) | Adam |
| Le Rossignol (valse pour flûte) | Julien |
| Le pré aux Clercs (fantaisie) | Héroid |
| Le Pardon de Ploërmel (fant) | Meyerbeer |
| Dani-Dan (quadrille arabe) | Luce |

Bibliographie

MONITEUR DE LA BANQUE

ET DE LA BOURSE

PARIS — 30, rue Bergère, — PARIS

(26^e ANNÉE)

Revue économique et financière

Indépendante de toute société de crédit

Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi

Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Minières ; renseignements utiles ; études sur toutes les valeurs ; questions de jurisprudence financière ; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs.

Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues.

ABONNEMENT : SIX FRANCS PAR AN

ETRANGER : DIX FRANCS

Numéros spécimen envoyés sur demande

SOMMAIRE DU N° 29

Situation. — La conquête de l'Afrique. — Informations financières. — Les actions au porteur non libérées. — Les obligations d'Orléans à Châlons. — Les obligations des Chemins de fer de l'Est de l'Espagne. — Champ d'Or. — Les mines d'or de l'Afrique du sud. — Compagnie du Sud de l'Espagne. — Faiblesse des Fonds russes. — Anciens établissements Cail. — Renseignements utiles : Les Fonds étranger ; Ciments français ; Cercle de l'escrime ; Central African. — Jurisprudence financière. — Revue des valeurs. — Marché en Banque. — Petite correspondance. — Marché des départements. — Changes et monnaies. — Crédit foncier de France : Conversion des Obligations communales. — Tirages financiers de la semaine.

Dernières nouvelles

Le lieutenant Mizon

Les journaux publient une nouvelle lettre du lieutenant Mizon maintenant énergiquement ses précédentes affirmations sur la violation de l'acte de Berlin par la compagnie du Niger.

Il accuse formellement M. Mackintosh, agent de la Compagnie, d'avoir répandu des bruits mensongers pour le faire massacrer lui et sa troupe.

L'incident de frontière

D'après une dépêche de Strasbourg adressée à la Petite Presse, l'enquête allemande aurait démontré que les officiers allemands ont violé effectivement la frontière, mais sans intention et non en service commandé.

La triple alliance

Le Daily News, parlant du Maroc, dit que Lord Salisbury a eu tort de ne pas chercher à gagner la confiance de la France et à coquetter avec la triple alliance.

COMPAGNIE LIEBIG
VERITABLE EXTRAIT de VIANDE LIEBIG



Indispensable dans toute bonne cuisine pour préparer à tout instant de bons potages, sauces, légumes et toutes sortes de mets.

Cet Extrait se conserve indéfiniment

Se méfier des imitations

Exiger la signature LIEBIG en encre bleue sur l'étiquette de chaque pot.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

BULLETIN FINANCIER

du 27 juillet 1892

Le marché est bien calme. Nos rentes ne varient pas. Il y a peut-être à la fin de la séance une petite nuance de faiblesse, mais qui n'a aucune signification, vu le peu d'importance des affaires.

Les places étrangères sont fermes.

Le 3 0/0 est à 98.42 1/2.

Les actions de nos grands établissements de crédit se retrouvent aux mêmes cours qu'hier. Le Foncier cote 1057.50. La Banque de Paris est à 640. Le Crédit Lyonnais maintient son avance à 790, le Suez est ferme malgré les moins values de recettes.

L'action des Châlets de commodité s'inscrit à 630.

Notons un peu de réaction sur les fonds étrangers. Cela n'a rien d'extraordinaire après la reprise de ces jours derniers. L'Italien est à 90.60.

En Banque, les valeurs de cuivre sont plus faibles. Malgré cela la Morena se maintient à son niveau. La part de Soufres Romains est ferme à 240.

ETUDES

de M^e LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon n° 7, et de M^e MARZELLES, notaire à Puy-l'Evêque

VENTE

SUR LICITATION

En l'étude de M^e Marzelles, notaire à Puy-l'Evêque, le dimanche quatorze août mil huit cent quatre-vingt-douze, à deux heures du soir.

En exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le vingt juin mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, entre : M^{me} Marie Griffoul, sans profession, épouse de Pierre Bousquet, propriétaire cultivateur, domiciliés ensemble au lieu de Grézels, section de St-Martin, commune de Duravel, demanderesse, ayant pour avoué M^e Lacosse.

Et, 1^o ledit sieur Pierre Bousquet, défendeur, ayant pour avoué M^e Lacosse ;

2^o Jean Péchaudral, propriétaire à Duravel, autre défendeur, ayant pour avoué M^e Billières.

Il sera procédé : Le dimanche quatorze août mil huit cent quatre-vingt-douze, en l'étude de M^e Marzelles, notaire à Puy-l'Evêque, à deux heures du soir, à la vente des immeubles ci-après désignés :

Le cahier des charges dressé pour parvenir à ladite vente, par M^e Marzelles, notaire, est déposé en son étude où il est tenu à la disposition du public.

Désignation

Des biens à vendre telle qu'elle est faite au cahier des charges et au jugement précité,

Une propriété rurale située au lieu de Grézels et endroits environnants et par extension aux lieux de Lacassade ou Font-Clarette, Pré-haut. Las Tuques et Constalou, section de St Martin, commune de Duravel, comprenant maison d'habitation, autres édifices, jardin, terres labourables, prés, bois, châtaigneraies, friches, et autres natures de fonds, le tout compris au cadastre de ladite commune de Duravel, sous les numéros 76, 77, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 116, 117, 118, 119, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 154, 183, 190, 192, 562, 571, 2555 et 2556, de la section F, pour une contenance cadastrale de seize hectares, dix-huit ares, vingt centiares.

Ainsi du reste, lesdits immeubles qu'ils s'étendent, se poursuivent et comportent, sans aucune exception ni réserve.

Mise à Prix

Tout les immeubles ci-dessus seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de quinze cents francs ci **1500^f**

Tous les frais exposés depuis la demande en partage, ceux de vente et ceux de la saisie Péchaudral, seront payés par l'adjudicataire, en sus de son prix d'adjudication.

Pour extrait conforme, Cahors, le vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'avoué poursuivant, Signé : LAQOSSE.

Enregistré à Cahors le juillet, mil huit cent quatre-vingt-douze, f^o c^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉTUDE

de M^e Camille SAUTET, avoué, successeur de M^e Léon TALOU, Place du Palais de Justice, Cahors.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

au plus offrant et dernier enchérisseur En un seul lot

De divers immeubles situés à Lartigue, commune de Montdoumerc, canton de de Lalbenque, Lot.

L'adjudication aura lieu le mardi trente août mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi précis, à l'audience des criées des vacations du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse dument en forme exécutoire d'un acte obligatoire retenu par M^e Dugès, notaire à Lalbenque, le onze février mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré.

Et par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de M^e Daynard, huissier à Lalbenque, du trente mai mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le huit juin mil huit cent quatre-vingt-douze, vol. 146 numéros 20 et 21.

Et encore en exécution

D'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, lequel, après avoir statué sur une demande en dis-

traction a donné acte à M^e Sautet, avoué, de la publication du cahier des charges et fixé la vente.

Et aux requête, poursuites et diligences de M. Jacques Dujean, cultivateur domicilié à Sautet, commune de Montdoumerc, ayant constitué M^e Camille Sautet, pour avoué près le tribunal civil de Cahors ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o François Vergnes, cultivateur, demeurant au lieu de Lartigue, commune de Montdoumerc ;

2^o Pilomène Vergnes, sans profession, épouse de Jean Deilhes, cultivateur, et de ce dernier, pris pour la validité demeurant ensemble à Granié, commune de Montdoumerc.

Lesdits François Vergnes et Pilomène Vergnes, pris comme héritiers du sieur Jean Vergnes leur père, décédé, parties saisies, n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé le mardi 30 août mil huit cent quatre-vingt-douze, à l'audience des criées, des vacations du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à midi précis, à la vente en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION SOMMAIRE des biens à vendre

1^o Pâturage à Al Roc, partie du numéro 661, section E de Montdoumerc, de neuf ares seize centiares ;

2^o Pâturage à Lartigue, numéro 662, même section et plan, de vingt-deux ares seize centiares ;

3^o Pré, autrefois terre, partie du numéro 650, mêmes section et plan, de quarante-huit ares vingt centiares ;

4^o Vigne au lieu de A la Vigne, partie du numéro 665, mêmes section et plan, de vingt-quatre ares trente-cinq centiares ;

Article cinq. — Distrait ;

6^o Terre à Vigne-Basse, numéro 651, mêmes section et plan, de sept ares quarante centiares ;

7^o Terre, même lieu, numéro 654, mêmes section et plan, de treize ares dix centiares ;

8^o Pâturage à Clou-Lagardelle, numéro 657, mêmes section et plan, de cinq ares soixante-douze centiares ;

9^o Vigne perdue à Roc, numéro 663, mêmes section et plan, de quarante-trois ares six centiares.

Formation des lots Mise à prix

Tous les biens immeubles ci-après désignés seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de dix francs ci..... **10 fr.**

Le tout en sus des charges.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le vingt-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'Avoué poursuivant, Signé : C. SAUTET.

Enregistré à Cahors le juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, f^o c^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD.

S'adresser pour tous renseignements à M^e Camille SAUTET, avoué poursuivant, et rédacteur du cahier des charges.

Excellente occasion !

A CÉDER de suite pour raison de santé

Grande Imprimerie

typographique et lithographique, en pleine prospérité, située dans un chef-lieu de département du centre. Chiffre d'affaires annuel : 120,000 francs. Prix demandé : 85,000 francs. Ecrire aux initiales M. E. à l'agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris.

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC (AVEYRON)

Calcureo-magnésiennes, Sulfatées, Ferrugineuses, Manganésiennes MÉDAILLÉES A L'EXPOSITION DE RODEZ (1892)

Employées avec succès contre les maladies de foie, de la rate, les engorgements chroniques abdominaux, la constipation, les fièvres intermittentes rebelles, les affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves qui existent sur la montagne embrasée guérissent radicalement toutes douleurs rhumatismales.

Goûter les eaux des deux sources ROQUES c'est les adopter pour toujours

BAINS — HYDROTHERAPIE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. ROQUES, propriétaire-gérant de l'Etablissement thermal et du grand hôtel Galtier, à Cransac (Aveyron).

La Saison est ouverte du 1^{er} Juillet au 30 Septembre

A LOUER

UN APPARTEMENT

AU 1^{er} ÉTAGE

Maison LUTZY, aux Hortes

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloire.

LE COURRIER DES MODES PARISIENNES

12 pages - 15 centimes

plus complet que les journaux à 25 cent. publie chaque semaine 50 modèles élégants et pratiques de robes, manteaux, chapeaux, costumes d'enfants, ouvrages, etc., avec explications et patrons découpés. Feuilletons, Causerie médicale par M^{me} le D^r BERTILLON. Étude : QUE FERONS-NOUS DE NOS FILLES ? décrivant toutes les professions et métiers pouvant être exercés par des femmes. Nombreuses primes. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS D'ESSAI

Pour 3 mois (12 pages), le journal simple 2^{fr} 50. Avec chaque fois une gravure coloriée, 3 mois : 5^{fr}. Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou timbres aux Éditeurs : IMANS & C^o, 35, RUE DE VERNEUIL, PARIS

LA BOURSE POUR TOUS

18^e Année. — Un franc par An

JOURNAL INDÉPENDANT

Publie tous les Tirages et les Lots, reproduction de la Cote officielle; Comptes rendus de toutes les assemblées générales; Informations exactes sur toutes les Sociétés, Caisse d'Épargne. Renseignements sur les Faillites et Liquidations. — Réponses à toutes questions. Envoi gratuit de numéros spécimens sur simple demande. PRIMÉ aux abonnés.

PAIEMENT GRATUIT DE TOUTS COUPONS

Paris, 27, boulevard Poissonnière

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

A VENDRE

POUR RAISON DE SANTÉ

La belle Propriété Vignoble

de Mercadal, par Pélacoy

à 12 k. de Cahors, sur la route de Paris

Placement incroyablement productif. Il faut la visiter pour s'en faire une idée.

S'adresser sur les lieux à M. BASTIDE, qui en est propriétaire ou à M. PÉRIÉ, géomètre-expert, à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

avec un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRE DU LOT

En vente chez tous les libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.